

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 11 Décembre 2017 à 19h00**

PRESENTS : Jean-Pierre ROCIPON, Frédéric EYMA, Hervé MANDON, Suzan BADIN, Jérôme JUMEAUX, Alain LECHENEAU, Rodolphe RENAI, Joël VAJOU, Marilyn BARON-GAUTHIER.

REPRESENTES : Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Raymond LEPATRE a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur Jean-Pierre ROCIPON, Madame Nathalie ROUSSELET a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur Suzan BADIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROCIPON, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 19H05.

Messieurs Frédéric EYMA, Suzan BADIN, Alain LECHENEAU ainsi que Mesdames Marilyn BARON-GAUTHIER et Nathalie ROUSSELET ne signent pas l'approbation du compte rendu du 18 Octobre 2017.

1- Tarif des concessions du cimetière communal.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il serait judicieux de modifier les durées des concessions de cimetière ainsi que les tarifs.

Après en avoir délibéré il est décidé :

De faire de 2 types de concessions applicables au 1^{er} Janvier 2018.

- 30ans : pour un montant de 80.00€
- 50ans : pour un montant de 100.00€

2- Rémunération agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu du 18 Janvier 2018 au 17 Février 2018, il est demandé aux membres du conseil municipal de déterminer la rémunération de l'agent recenseur.

L'INSEE attribue à la commune une dotation forfaitaire de 726.00€.

Après en avoir délibéré le conseil décide de verser la dotation de l'INSEE à l'agent recenseur qui sera la secrétaire de Mairie Madame Amélie GUAY.

3- Détermination des principes de dépenses pour les comptes 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions ».

Afin d'éviter la mise en œuvre de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public, ce dernier demande qu'il soit déterminé quelles dépenses iront dans ces comptes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide qu'il sera attribué au compte :

- 6232 : Dépenses concernant les fêtes nationales, les décès.
- 6257 : Toutes occasions exceptionnelles hors fêtes nationales.

4- Délégation de signature pour l'État Civil à la secrétaire de Mairie.

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans un souci de bonne administration locale il est nécessaire de donner la délégation de signature pour l'État civil à la secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte que la secrétaire de Mairie dispose de la délégation de signature pour tout acte d'état civil ou en rapport avec ce dernier.

Questions diverses :

Mise en place d'une garderie le matin :

Après avoir refait un sondage auprès des parents d'élèves, il s'avère qu'une demande de garderie le matin est demandée.

Cette garderie serait à partir de 7h00 le matin pour un tarif de 2.00€. La date de mise en place sera communiquée ultérieurement.

Vœux du Maire 2018 :

Les vœux du Maire avec la galette des rois seront le 06 Janvier 2018 à partir de 18h00.

Sécurité incendie : Monsieur RENAI, après avoir étudié le dossier, explique que la priorité de mise aux normes des bouches incendies est à MELZ SUR SEINE où le débit est de 6 à 7m³. Toutes les canalisations à changer seront répertoriées afin de planifier un changement pour une mise aux normes afin que l'accessibilité aux pompiers soit possible. La CCDP a acheté des débitmètres qui seront mis à la disposition des communes de la communauté de communes du provinois. Ces contrôles seront à faire tous les 2 ans et seront par la suite contrôlés par le SDIS. Un site internet est en élaboration afin de pouvoir y entrer les données.

Noël des enfants : Les cadeaux ont été achetés et le prix est d'environ 650.00€ dont 300.00€ en bons d'achats à utiliser entre le 25 et 31 Décembre. Sur la carte LECLERC environ 113.00€ ont été récupérés ce qui a permis d'acheter des chocolats en plus des cadeaux qui seront remis aux enfants le Mardi 19 Décembre 2017 à 18h30.

Nouveau circuit de car : Le nouveau circuit de car est effectif depuis le Lundi 11 Décembre 2017.

La séance est levée à 20h15.